



Modèle de déclaration préalable (pour les PE) d'intention de participer à un mouvement de grève reconductible à partir du 24 février 2020

A envoyer par courriel, (ou à déposer) à votre secrétariat de circonscription

DÉCLARATION INDIVIDUELLE D'INTENTION DE GRÈVE

(à retourner à l'IEN de circonscription)

NOM : PRÉNOM :

ECOLE :

CIRCONSCRIPTION

Déclare son intention de faire grève les 24, 26, 27, 28 février 2020

les 2, 3, 5, 6, 9, 10, 12, 13, 16, 17, 19, 20, 23, 24, 26, 27, 30, 31 mars 2020, les 2, 3 avril 2020

Fait à le

signature du/ de la déclarant.e,

Depuis le 5 décembre, toutes nos organisations syndicales appellent à la grève pour le retrait du projet de réforme des retraites Macron-Delevoye. Depuis l'instauration du SMA (service minimum d'accueil) chaque PE a l'obligation de déclarer son intention de se mettre en grève au moins 48h avant le début de celle-ci pour le ou les jours où il est chargé de classe. La déclaration d'intention n'impose pas d'être en grève : le/la collègue qui aurait fait connaître son intention de participer au mouvement de grève peut librement y renoncer.

Avec les UD CGT, FO, Solidaires et la FSU, nos organisations syndicales appellent les enseignant.e.s du 1^{er} degré du Val-de-Marne à s'engager massivement dans la grève à partir du 5 décembre et à participer nombreux/ses aux assemblées générales locales pour reconduire le mouvement pour gagner le retrait du projet Macron-Delevoye de régime unique par points.